

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-SEPT FEVRIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 21 février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Nicole BERNARDIN, Annick JAILLET, Antoine MASSON, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO, Rose-Marie VERON, Benoit AKKAOUI, Olivier FARIBEAULT, Raphaëlle GINER.

OBJET : Finances - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 au Budget Primitif 2020

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L.2311-5 et R2311-13, indiquent que le Conseil d'Administration peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter de manière anticipée au Budget Primitif suivant, le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Ces inscriptions au Budget Primitif doivent être justifiées par la production, en annexe de la délibération, d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel. Cette fiche ainsi qu'un tableau des résultats d'exécution du budget sont établis par l'ordonnateur et visés par le comptable, qui les accompagne soit du compte de gestion, s'il est arrêté à cette date, soit d'une balance établie après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats.

S'agissant de ces résultats qui restent provisoires au moment du vote du budget, il est précisé que si le Compte Administratif définitif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil d'Administration procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Considérant la fiche de calcul jointe en annexe, et visée par Madame la Trésorière de la Trésorerie Principale Angers Municipale, je vous propose de reprendre au Budget Primitif 2020 les résultats 2019 estimés pour le budget principal et les budgets annexes du CCAS, à l'exception des résultats des budgets de l'EHPAD.

En effet, le budget annexe de l'EHPAD répond désormais aux obligations du cadre comptable de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD). A ce titre, l'équilibre strict des recettes et des dépenses budgétées pour les autres activités du CCAS, ne s'applique pas pour l'EHPAD. Le résultat antérieur reporté ne relève plus des crédits budgétaires. Il n'est plus inscrit au Budget Primitif de l'EHPAD. Il reste cependant enregistré dans la comptabilité tenue par le comptable public. Les montants affichés dans l'annexe pour l'EHPAD sont donc communiqués à titre d'information.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration reprend, à l'unanimité, les résultats estimés de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 au Budget Primitif 2020 pour le Budget Principal et les budgets annexes des sept résidences autonomie, du CLIC et du Service Soutien à Domicile, présentés dans le tableau en pièce jointe.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente



ANNEXE A LA DELIBERATION DE REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2019

Cette fiche est établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public. Elle est réalisée sur la base des balances comptables et du tableau des résultats de l'exécution des budgets 2019 indiquant les restes à réaliser au 31 décembre 2019. Les résultats de l'exercice 2019 feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2020 du budget principal, des Résidences Autonomie (RA), du CLIC et du service Soutien à Domicile (SSAD).

	SECTION DE FONCTIONNEMENT													Total	
	HORS EHPAD						EHPAD (pour information)						Total BA EHPAD		
	CCAS Angers Budget Principal	CCAS BA RA Belle Beille	CCAS BA RA Bellefontaine	CCAS BA RA Bordillon	CCAS BA CLIC	CCAS BA RA Justices	CCAS BA RA Montplaisir	CCAS BA RA Roseraie	CCAS BA RA Saint Michel	CCAS BA SSAD	Total hors BA EHPAD	CCAS BA Birgé			CCAS BA Geoffroy
Recettes 2019 (A)	17 370 355,70	758 751,57	831 585,98	1 082 173,31	312 550,67	900 434,46	1 378 042,73	1 341 078,93	888 927,30	6 075 679,64	30 939 580,29	3 204 378,33	3 920 659,59	7 125 038,32	38 064 618,61
Dépenses 2019 (B)	17 381 619,28	758 751,57	835 086,70	1 082 173,31	312 550,67	902 433,09	1 378 042,73	1 341 078,93	845 781,33	6 075 679,64	30 913 197,25	3 878 687,95	4 676 096,45	8 554 784,40	39 467 981,65
Résultats de l'exercice 2019 (A-B)	-11 263,58	0,00	-3 500,72	0,00	0,00	-1 998,63	0,00	0,00	43 145,97	0,00	26 383,04	-674 309,62	-755 436,46	-1 429 746,08	-1 403 363,04
Résultat antérieur reportés	4 752 251,69	0,00	3 500,72	0,00	0,00	60 711,05	0,00	0,00	114 512,84	0,00	4 930 976,30	189 213,09	206 998,55	396 211,64	5 327 187,94
Résultats de clôture	4 740 988,11	0,00	0,00	0,00	0,00	58 712,42	0,00	0,00	157 658,81	0,00	4 957 359,34	-485 086,53	-548 437,91	-1 033 534,44	3 923 824,90

	SECTION D'INVESTISSEMENT										Total				
	HORS EHPAD						EHPAD (pour information)					Total EHPAD			
	CCAS Angers Budget Principal	CCAS BA Belle Beille	CCAS BA Bellefontaine	CCAS BA Bordillon	CCAS BA CLIC	CCAS BA Justices	CCAS BA Montplaisir	CCAS BA Roseraie	CCAS BA Saint Michel	CCAS BA SSAD			Total hors EHPAD	CCAS BA Birgé	CCAS BA Geoffroy
Recettes 2019 (A)	899 507,92	51 403,39	114 442,05	116 520,92	1 266,71	90 312,60	36 050,54	48 813,65	87 682,77	24 610,18	1 470 610,73	18 820,76	33 121,65	51 942,41	1 522 553,14
Dépenses 2019 (B)	1 254 055,95	59 732,27	114 442,05	116 520,92	1 076,82	90 312,60	51 882,70	58 643,53	95 615,29	24 610,18	1 866 892,31	89 054,39	113 119,28	202 173,67	2 069 065,98
Résultats de l'exercice 2019 (A-B)	-354 548,03	-8 328,88	0,00	0,00	189,89	0,00	-15 832,16	-9 829,88	-7 932,52	0,00	-396 281,58	-70 233,63	-79 997,63	-150 231,26	-546 512,84
Résultats antérieurs reportés	1 576 060,49	22 884,89	0,00	0,00	3 703,70	0,00	23 075,14	28 991,47	7 932,52	0,00	1 662 648,21	0,00	0,00	0,00	1 662 648,21
Résultats de clôture	1 221 512,46	14 556,01	0,00	0,00	3 893,59	0,00	7 242,98	19 161,59	0,00	0,00	1 266 366,63	-70 233,63	-79 997,63	-150 231,26	1 116 135,37

Angers, le 04/03/2020
 2020-02-27-DEL-2020-023-DE
 Date de transmission : 04/03/2020
 Date de réception préfecture : 04/03/2020

Angers, le 26 Février 2020
 L'ordonnateur
 Françoise LE GOFF
 Vice-Présidente du CCAS

Le Trésorier Angers municipale
 Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS
 Chef de service comptable